

DELIBERATION N°31/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 28 novembre 2024

**Maitrise des risques - Contrôle interne :
Cartographie des risques et plan d'action 2025**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;
Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire
et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012
relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Article unique :

Le conseil d'administration valide la cartographie des risques et adopte le plan d'action 2025 arrêtés
dans le cadre du dispositif de contrôle interne de l'AEFE.

Nombre de votants : 31

Pour : 31

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 28/11/2024

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE

Document signé le 28 novembre 2024

Cyrille PIERRE